

Non ! Faut pas jouer avec ! □ 225 000 jouets dangereux détruits !

écrit par Jacques Martinez | 28 décembre 2024

Jouets trop dangereux et non conformes détruits

En 2023, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Rép auprès de 2.000 vendeurs de jouets, révélant 28% d'anomalies. Plus de 225.000 pr grandissante envers la sécurité sur les plateformes de vente en ligne.

Rédigé par [Anton Kunin](#), le 17 Dec 2024, à 10 h 10 min



Jouets dangereux : ces lieux d'achat à haut risque



Partager



Twitter



Envoyer



Commentaires

Des jouets irrespectueux des normes de sécurité, on en trouve partout. Sur les plateformes chinoises surtout, mais pas seulement.



Getty Images/LightFieldStudios

Parents, soyez des plus vigilants ! Vous avez peut-être acheté pour vos gamins des jouets dangereux, s'ils ont été acquis avant un contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF dépendant des Ministères de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique) .

□ D'ailleurs, suite à des enquêtes de cette Direction Générale, des centaines de milliers de jouets ont été détruits cette année en raison de leur dangerosité surtout pour les enfants les plus petits.

Les raisons en sont diverses : ingestion facile, produits chimiques toxiques ou autres...

□

Jouets trop dangereux et non conformes détruits

En 2023, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a effectué des contrôles auprès de 2 000 vendeurs de jouets, révélant 28% d'anomalies. Plus de 225 000 jouets ont été détruits en raison de problèmes de sécurité sur les plateformes de vente en ligne.

Rédigé par [Anton Kassis](#), le 17 Dec 2024, à 10 h 10 min



□ Le 16 décembre, cette DGCCRF précisait que, chaque année, elle réalisait « des contrôles afin de vérifier le respect de la réglementation européenne par les professionnels du secteur des jouets et d'identifier d'éventuels produits dangereux. » □ Ainsi, sur le seul marché français, « plus de 2 000 établissements ont été contrôlés en 2023. »

Les contrôles « sont effectués à toutes les étapes de la chaîne de commercialisation : fabrication, importation et distribution pour vérifier que les fabricants de jouets respectent la réglementation. Celle-ci vise à écarter les risques et dangers que pourraient courir les enfants. »

Un jouet sur 3 contrôlés présente une anomalie : □ « Sur les quelque 2 090 établissements visités en 2023, le taux d'anomalie s'est élevé à 28 % (soit un point de plus qu'en 2022) ». □ Et « près d'un jouet analysé sur cinq est déclaré non conforme et dangereux. Au final, 19 % des jouets analysés ont été déclarés non conformes et dangereux (peluches dont le rembourrage est accessible, piles pouvant être ingérées par l'enfant, jouets à roues...). » **(1)**

Ainsi, le très sérieux organe de presse 60 millions de

Consommateurs a mis en garde sur les jouets d'éveil de la marque Rubbabu : ces jouets ont été vendus durant SEPT ANS - de 2018 à 2024 !- « dans de très nombreux magasins de jouets, de puériculture et de cadeaux pour enfants dans toute la France », avant de faire « l'objet d'un rappel massif en raison de leur teneur en nitrosamines dépassant les valeurs autorisées. Les nitrosamines sont des composés chimiques cancérogènes et mutagènes. » □



Le 12 décembre, ce magazine tenait à mettre de nouveau en garde ses lecteurs pouvant tomber sur ces produits : « *En août 2024, un vaste rappel de tous les jouets en caoutchouc de la marque Rubbabu, fabriqués depuis 2018, était ordonné par la Répression des fraudes. Vendus chez King Jouet ou JouéClub, on les trouvait aussi sur Amazon et dans certaines boutiques de puériculture.* »

□ Si certains de ces 66 jouets ou produits ont été - malencontreusement !- déposés sous votre sapin par le Père Noël -tout seul, il ne peut pas tout vérifier-, vous pouvez (l') appeler au service Contact consommateurs : 04 27 02 71 14 car « il est demandé aux personnes qui détiennent l'un ou plusieurs de ces produits de ne pas les utiliser, de les détruire ou de les rapporter au point de vente pour remboursement. »

Certains produits peuvent être dangereux voire « inquiétants » pour diverses raisons :
« présence de petits éléments détachables, accès au

rembourrage ou aux piles, trop forte intensité lumineuse des LED ou longueur de cordon pouvant entraîner un étranglement... »

Mais « où trouve-t-on le plus ces jouets dangereux ? D'abord, sur Internet. Selon la DGCCRF, plus de quatre jouets sur dix achetés sur les plateformes et testés en laboratoire ont révélé des risques de suffocation, de strangulation, d'ingestion ou d'allergies. » Et ce n'est pas tout...

Cet été, la Fédération Européenne des Industries du Jouet « a acheté 102 jouets sur des sites de e-commerce comme Ali Express, Shein, Temu, mais aussi sur les places de marché d'Amazon et de Cdiscount. Ils ont été testés par un laboratoire indépendant. » Et le résultat est alarmant puisque 8 jouets sur 10 se seraient avérés DANGEREUX !

□ **Quelques exemples :**

-un jouet contenant un aimant assez puissant pour perforer l'intestin s'il est ingéré » par l'enfant !

- un anneau de dentition dont des pièces se cassent » !

- une planche à dessin avec des piles boutons facilement accessibles et donc pouvant être avalées !

□ *-une pâte Slime avec une teneur en bore 13 fois supérieure à la limite légale, comme quoi, le chiffre 13 ne porte pas toujours bonheur !*

Mais voilà, avec la déferlante des produits asiatiques pas chers, « les douaniers n'ont pas la possibilité matérielle d'arrêter tous les jouets dangereux à la frontière. » Ainsi -ce à quoi nous participons modestement- « pour éviter des drames, la seule voie est d'alerter les clients tentés d'acheter à très bas prix des cadeaux pour les enfants », met en garde 60 millions de consommateurs **(3)**.

□ **Mais les jouets venant de certains pays étrangers ne sont pas les seuls pouvant être dangereux...**

La DGCCRF a noté des manquements chez « des petits fabricants de jouets artisanaux, certains discounters ainsi

que des vendeurs sur les marchés de Noël » surtout chez des « vendeurs dont le jouet ne constitue pas la spécialité, comme les musées, les parcs d'attractions, la presse jeunesse et le secteur publicitaire... »

Ainsi, cet été, « Carabouille, un déguisement pour enfants dont le cordon était trop long (...) pouvait se coincer dans des toboggans, des portes de véhicules ou même des vélos » !

□ En 2024, des mascottes de clubs sportifs de football, rugby ou hockey – six clubs célèbres sont cités nommément ! – dont un très connu : « **Même les pieds de la mascotte du PSG « Germain le lynx » étaient mal fabriqués, avec un risque d'étouffement** » !

□ **Un conseil : achetez « français »**, des jouets fabriqués dans des entreprises de jouets « françaises », vendus par des sociétés de vente de jouets « françaises » !

Les risques pour vos enfants seront moindres même si vous payez un peu plus cher ou si le jouet du gamin, pour le prix du net, sera un peu plus petit...

Jacques MARTINEZ, journaliste, □ à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

(1) DGCCRF

: □ <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/laction-de-la-dgccrf/les-enquetes/220-000-jouets-detruits-pour-des-raisons-de-securite>

(2) Liste des 66 jouets retirés Rubbabu

: □ <https://www.60millions-mag.com/2024/08/30/rappel-massif-de-jouets-d-eveil-rubbabu-en-raison-de-la-presence-de-composes-chimiques>

□ **(3)** Articles de 60 millions de consommateurs :

<https://www.60millions-mag.com/2024/12/09/jouets-dangereux-ces-lieux-d-achat-haut-risque-23790>